

Charte d'utilisation du Fablab Descartes

La présente Charte d'Utilisation (ci-après la « Charte ») a été élaborée afin de définir les conditions d'utilisation du Fablab Descartes par ses Adhérents.

Le Fablab Descartes

Les Fablabs (laboratoires de fabrication numériques) sont un réseau de lieux d'expérimentation et prototypage qui stimulent l'invention en donnant l'accès à des outils de fabrication numérique.

Le Fablab Descartes de Descartes Développement & Innovation (DDI) a pour objectif de promouvoir les nouvelles technologies et leur utilisation, de favoriser l'innovation et le brassage des compétences.

Adhérent

Est considérée comme Adhérent au Fablab Descartes, toute personne physique ou morale utilisant les ressources du Fablab qui y a adhéré (ou commandé une prestation réalisée par le Fablab), qui est à jour de sa cotisation annuelle et qui a approuvé la présente Charte.

En signant cette Charte d'utilisation, l'Adhérent décharge de toute responsabilité le Fablab Descartes concernant les blessures, dommages matériels subis, et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de perte ou vol de bien, ainsi que pour toute autre dégradation, survenus lors de l'utilisation des équipements du Fablab.

L'Adhérent déclare avoir souscrit à une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, le garantissant contre tous sinistres, de quelque nature qu'ils soient, causés à leur personne ou à des tiers de leur fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

Les projets et sociétés incubés à l'Incubateur Descartes ont accès aux ressources du Fablab sous les mêmes conditions que les autres membres, selon les dispositions stipulées dans leur convention d'incubation.

Règlement Intérieur

En adhérant à la présente Charte, tout Adhérent s'engage à respecter et à appliquer le Règlement Intérieur du Fablab disponible sur le site internet du Fablab.

Horaires

Le Fablab Descartes est libre d'accès pour les Adhérents mais sur réservation pour les équipements :

- le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 13h et de 14h à 18h,
- le mercredi et vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h,
- le samedi matin de 10h à 14h (le dernier du mois, une fois par mois).

Aucun accès au Fablab ne pourra être autorisé en dehors de ces horaires, y compris pour les projets de l'Incubateur Descartes, sauf autorisation du Directeur Général de DDI.

Équipements et consommables

Le Fablab Descartes met notamment à disposition des Adhérents les équipements (ci-après les « équipements ») suivants :

- 5 ordinateurs Dell OptiPlex 3020 équipés des logiciels Cura, FreeCad, Fusion360, Gimp, Inkscape, ;
- 5 imprimantes 3D : Anet A8, Markeforged Mark Two, Prusa I3 MK3s, Ultimaker 2 Extended, Ultimaker S5 ;
- 1 scanner 3D Sense Cubify ;
- 1 scanner 3D laser Roland Picza ;
- 1 découpeuse laser Trotec Speedy 300 100W ;
- 1 plotter de découpe vinyle Roland Camm 1 Pro GX300 ;
- 1 imprimante à sublimation Sawgrass SG500 ;
- 1 presse thermique 5 en 1 pour transfert et sublimation ;



- 1 fraiseuse numérique Shotbot PRStandard Buddy ;
- 1 poste soudage/désoudage ;
- 1 machine à coudre/ broder Brother Innov-is NV2600 ;
- 1 appareil photo / vidéo Canon EOS 70D ;
- 1 pack robots Dash and Dot ainsi que son kit d'accessoires Wonder ;
- 1 kit "Smart home" pour LittleBits ainsi qu'un kit de programmation Arduino (circuits électroniques simplifiés pour apprentissage) ;
- 1 boîte Lego Mindstorm ;
- 5 stylos d'impression 3D « Doodler Start » (adaptés aux enfants dès 8 ans) ;
- Des kits Arduino Uno ;
- Des cartes Raspberry Pi.

Les consommables/matériaux nécessaires à l'utilisation des équipements pour la réalisation de projets de l'Adhérent sont facturés par le Fablab, dans la limite des stocks disponibles et/ou sur commande. Prévoir un délai suffisant pour l'approvisionnement des matériaux que vous souhaitez commander auprès du Fablab.

Formation

Chaque Adhérent devra, préalablement à l'utilisation des équipements du Fablab Descartes, avoir suivi une formation spécifique à l'utilisation de ces équipements à commande numérique avant toute première utilisation, ou présenter une attestation de formation similaire émanant d'un établissement membre ou associé à Paris-Est Sup ou d'un autre Fablab.

Lors de leur utilisation, les Adhérents devront respecter les instructions fournies par l'équipe du Fablab Descartes.

Partage des connaissances

Chaque Adhérent peut utiliser le Fablab pour tout objet à fabriquer (dès lors que cela ne nuit à personne), apprendre à fabriquer par lui-même et partager son expérience et ses connaissances avec les autres Membres dits « makers¹ » sur le site du Fablab.

La formation dans le Fablab s'appuie sur l'apprentissage par les pairs, chacun doit donc

¹ La culture maker (de l'anglais make : faire) est une culture (ou sous-culture) contemporaine constituant une branche de la culture Do it yourself (DIY), qu'on

prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances collectives.

Les Adhérents ayant une utilisation personnelle (non commerciale) du Fablab, acceptent de rendre libre d'accès leurs créations à d'autres Adhérents dits « makers » et sont encouragés à publier sur le site du Fablab les plans de leurs réalisations ainsi que des photos.

Les Adhérents s'engagent aussi à partager leur expérience avec d'autres « makers » moins expérimentés afin de leur transmettre leur savoir-faire.

Utilisation commerciale

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées au Fablab mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

Les Adhérents (entrepreneurs, startups, PME etc.) souhaitant avoir une utilisation commerciale du Fablab devront protéger leurs créations.

Sous réserve de l'exercice des droits de tout inventeur sur une invention brevetable, l'Adhérent inventeur de concepts et processus issus du Fablab doit les laisser disponibles à l'usage des autres Adhérents. La protection choisie ne doit pas porter, autant que possible, préjudice à l'apprentissage et à la documentation de chaque projet réalisé dans le cadre du Fablab, les licences libres sont donc conseillées : Open source et Creative Commons.

Usage

Les Adhérents doivent veiller à ne pas incommoder les autres Adhérents du Fablab, notamment en évitant au maximum les nuisances sonores, olfactives, visuelles, fumée, poussière... durant leurs activités.

Il est notamment strictement interdit de :

peut traduire en français par « faites-le vous-même », tournée vers la technologie.



1. Sortir un quelconque outil, matériel, consommable du Fablab sans autorisation du FabManager.
2. Emporter des supports d'installation de logiciels (CD Rom, Clé USB...) en dehors du Fablab.
3. Installer un logiciel sur les ordinateurs du Fablab, de quelque nature que ce soit.
4. Installer un logiciel du Fablab sur son ordinateur personnel sans autorisation du FabManager.
5. Faire pénétrer un tiers non Adhérent dans le Fablab Descartes.

Sécurité des personnes

Des règles de sécurité particulières se trouvent affichées à proximité de chaque équipement : ce sont des conditions particulières d'utilisation pour éviter tout accident ou dysfonctionnement.

Le Fablab Descartes ne pourra pas être tenu pour responsable des dommages sur des matériaux utilisés par un Adhérent liés au dysfonctionnement, au mauvais usage, au mauvais réglage, ou à l'utilisation sans assistance d'un équipement.

Procédure de réservation et d'utilisation des équipements

La réservation de tout équipement avant toute utilisation (y compris pour les formations et ateliers) se fait en ligne sur le site du Fablab.

L'Adhérent se fait alors connaître d'un membre de l'équipe, crée et enregistre une copie de son document de création (plan 3D, etc.) sur une clé USB ou bien sur le réseau interne du Fablab, puis passe en phase de réalisation.

Après utilisation d'un équipement, l'Adhérent s'assure de laisser propre l'espace de travail et l'équipement qu'il aura utilisé et prend soin de ne laisser aucun déchet.

Cession de droit à l'image

En acceptant la présente Charte, tout Adhérent autorise le Fablab Descartes à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens

techniques connus à ce jour. L'image de l'Adhérent peut donc être diffusée sur tout support choisi par le Fablab Descartes dans un but de communication.

En outre, l'Adhérent autorise DDI à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens connus à ce jour, et notamment le réseau Internet.

DDI s'engage à ne pas céder les droits visés dans la présente charte à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite dudit Adhérent.

La présente cession est valable sans limite de durée.

Violations

Les Adhérents ne respectant pas l'ensemble des règles de la présente Charte et du Règlement Intérieur, pourront se voir refuser l'accès au Fablab temporairement ou définitivement.

Les responsables du Fablab se réservent expressément le droit de refuser l'accès et/ou de restreindre l'accès à un Adhérent au Fablab.

La présente Charte et le Règlement Intérieur peuvent être révisés à tout moment par les responsables du Fablab. Les Adhérents seront informés des modifications de ces derniers en consultant les dernières versions disponibles en ligne.

Fait à Champs-sur-Marne, le 11 août 2021

Je soussigné, l'Adhérent, déclare,

après en avoir pris connaissance, obtenu toute explication et compris toutes les règles de la présente Charte et du Règlement Intérieur,

m'engager à respecter scrupuleusement toutes les règles stipulées dans la présente Charte et dans le Règlement Intérieur.

